Conseil des droits de l’homme

35e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Kenya**

Genève, le 23 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse remercie le Kenya pour son troisième rapport national. La Suisse fait les trois recommandations suivantes :

1. La Suisse **recommande au Kenya de prendre les mesures nécessaires visant à abolir la peine de mort pour tous les crimes.**
2. La Suisse **recommande au Kenya d’avancer la mise-en-œuvre des réformes de la police afin de renforcer le respect des droits de l’homme et la responsabilité de la police.**
3. Finalement, la Suisse **recommande au Kenya de formaliser l’adoption de son plan d’action national sur les entreprises et les droits de l’homme et d’y allouer les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace**.

Je vous remercie.